

incomplets, ils les améliorent en leur apportant leurs caractères propres : leur robuste constitution et leur richesse en alcool qui n'excluent pas cependant leur finesse, leur souplesse et souvent même un excellent et un certain bouquet qui ne sont pas dépourvus de charme.

A ce point de vue, ils justifient amplement la dénomination de vins médecins qui leur a été donnée par ceux que leur expérience en la matière, désignaient comme leurs meilleurs juges : par les négociants bordelais.

On cublie peut-être trop, en effet, qu'avant l'application de la loi sur les appellations d'origine, les vins algériens, particulièrement choisis, avaient été reconnus comme l'adjuvant souvent indispensable des vins les plus réputés.

*
**

EXPORTATIONS DE L'ALGERIE

(Vins)

ANNÉES	QUANTITÉS	VALEURS
1865.....	2 627 hectolitres	71.966 francs
1870.....	1.265 —	48.020 —
1875.....	4.829 —	109.832 —
1880.....	49.094 —	432.975 —
1885.....	300.861 —	13.608.743 —
1890.....	1.964.766 —	59.209.097 —
1895.....	2.233.917 —	88.878.060 —
1900.....	2.372.139 —	51.118.054 —
1905.....	4.900.804 —	39.938.000 —
1910.....	7.048.397 —	197.365.286 —
1915.....	8.300.265 —	181.265.950 —
1920.....	2.729.551 —	245.659.000 —
1925.....	7.394.049 —	605.894.250 —

Les dernières statistiques douanières (année 1928) donnent les chiffres suivants :

Quantités exportées : 7.384.300 hectos.

Valeurs : 1 milliard 286.004.000 francs.